

DECLARATION DE CONFORMITE CE

Enphase Energy, Inc.
1420 North McDowell Blvd
Petaluma, CA 94954
USA

ENPHASE ENERGY SAS
Hub Business 2
BP 128
69125 LYON Aéroport Saint Exupéry
FRANCE

Déclarons sous notre seule responsabilité que le produit identifié comme:

Micro-onduleur Enphase

M250-60-230-S22

880-00052-20 and 880-00088-04

à laquelle se réfère cette déclaration est en conformité avec les normes harmonisées suivantes:

EN 50065-1:2011	Transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences de 3 kHz à 148,5 kHz. Part 1: Règles générales, bandes de fréquences et perturbations électromagnétiques
EN 50065-2-2:2003 A1:2005	Transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences de 3 kHz à 148,5 kHz. Part 2-2: exigences d'immunité pour les appareils et les systèmes de communication sur le réseau électrique dans la bande de fréquences de 95 kHz à 148,5 kHz et destinés à être utilisés dans un environnement industriel.
EN 61000-3-2:2013	Compatibilité électromagnétique (CEM) Part 3-2: Limites Limites pour les émissions de courant harmonique.
EN 61000-3-3:2008	Compatibilité électromagnétique (CEM) Part 3-3: Limites Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement
EN 61000-6-2:2005	Compatibilité électromagnétique (CEM) Part 6-2: Normes génériques Immunité pour les environnements industriel
EN 61000-6-3:2007 A1:2001	Compatibilité électromagnétique (CEM) Part 6-3: Normes génériques. Norme sur l'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère.
EN 62109-1:2010	Sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques Part 1: Exigences générales
EN 62109-2:2011	Sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques Part 2: Exigences particulières pour les onduleurs

conformément aux dispositions des directives européennes suivantes :

DIRECTIVE 2004/108/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 Décembre 2004 relative au rapprochement des législations des États membres relatives à la compatibilité électromagnétique et abrogeant la directive 89/336 / CEE

DIRECTIVE 2006/95/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 12 Décembre 2006 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

Signé au nom de Enphase Energy, Inc.

17APR2014
Petaluma, CA USA



Ciaran Fox
VP Quality and Reliability